

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : PLUI Commune de Zoebersdorf

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous avons pris connaissance du PLUI concernant nos parcelles dans la section 1 les numéros 7-11-12-94-95-237-238-239 et 40.

Nous avons constaté que par rapport à la carte communale approuvée le 29.10.2009 dont le périmètre constructible était fixé à une limite de 70 mètres, celui-ci a été ramené à 29 mètres.

Je déduis qu'au-delà de 29 mètres selon le PLUI la surface n'est plus constructible et considéré comme verger.

J'ai trois remarques à faire :

- en réalité la zone naturelle terre végétale commence seulement au-delà de 47m, vu qu'il y avait en décapage et remblai de briques et gravier tout venant pour faire usage d'un plateau de stockage de matériaux de construction .
- Pourquoi ramener cette zone à 29 m, alors que de part et d'autre il y a autorisation à construire bien au-delà de cette limite.
- Il y a déjà un précédent de construction à ma parcelle limitrophe dans la même zone qui a été autorisé à la limite de 70m, par conséquent je vous demande de reconsidérer ce nouveau projet puisque le dernier n'a pas encore 10 ans d'âge.

Vous remerciant à l'avance, Monsieur le Commissaire Enquêteur de bien vouloir prendre en considération ma requête, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Fait à Zoebersdorf le Jeudi 17 octobre 2019